



3.1 La présente politique s'applique à tout comportement :

- 3.1.1 Sur le terrain de l'école et du centre administratif
- 3.1.2 À bord des autobus scolaires / lors du transport scolaire
- 3.1.3 Lors d'activités organisées par la commission scolaire, comme les événements commandités, les réunions, les conférences et les réceptions.

3.2 La présente politique et les lignes directrices s'y rapportant visent les sujets suivants :

- 3.2.1 Sanctions disciplinaires progressives
- 3.2.2 Facteurs atténuants
- 3.2.3 Code de vie
- 3.2.4 Protocoles d'intervention de l'école lors de situations de crise
- 3.2.5 Intimidation et comportement violent (élèves mineurs)
- 3.2.6 Lignes directrices concernant la suspension et l'expulsion d'un élève
- 3.2.7 Harcèlement entre adultes, employés et élèves adultes
- 3.2.8 Comportement violent entre adultes, employés et élèves adultes
- 3.2.9 Code de conduite pour les personnes qui ne sont pas des employés de la commission scolaire
- 3.2.10 Déclaration relative aux antécédents judiciaires et vérifications

4.1 Loi sur l'instruction publique

4.2 (CSSWL – en anglais seulement)

4.3 Politique sur le tabac, les drogues et l'alcool (CSSWL)

4.4 Politique et procédure sur le harcèlement (CSSWL)

4.5 Politique de préparation aux sinistres (CSSWL)

4.6 Politique sur le respect de la diversité (CSSWL)

4.7 Principes directeurs (CSSWL)

4.8 Conventions collectives de toutes les catégories d'emploi

4.9 Politiques de gestion régissant les conditions d'emploi des administrateurs

Un environnement sécuritaire, bienveillant et inclusif est fondé sur les principes suivants :

- 5.1 Chaque personne joue un rôle et assume des responsabilités dans l'établissement d'un climat sécuritaire, bienveillant et inclusif à l'école.
- 5.2 La réussite dépend de la participation active de tous les intervenants qui s'engagent à partager une même vision, à respecter des objectifs communs et à faire le travail nécessaire pour les concrétiser.
- 5.3 Dans la mesure du possible, la priorité est donnée à une éducation inclusive afin d'assurer le bien-être de chaque élève et favoriser sa réussite.
- 5.4 L'établissement d'un environnement sécuritaire, bienveillant et inclusif requiert le développement de relations fondées sur le respect ePR la bienveillance dans toute la communauté

- 5.7 Les comportements sociaux positifs sont enseignés et renforcés dans le curriculum et inscrits dans tous les aspects de la vie scolaire.
- 5.8 La collaboration entre les agences et les partenariats dans la communauté sont des composantes essentielles d'un environnement sécuritaire, bienveillant et inclusif.

Dans une communauté scolaire, toutes les parties intéressées sont responsables de la création, de la promotion et du maintien d'un environnement sécuritaire, bienveillant et inclusif.

- 6.1.1 Assure la mise en œuvre de la présente politique et des lignes directrices s'y rapportant
- 6.1.2



L'application de sanctions disciplinaires progressives est fondée sur l'utilisation d'un continuum formé des stratégies suivantes :

- programmes de prévention
- actions préventives
- interventions
- mesures de soutien et conséquences
- stratégies qui favorisent les comportements positifs

(liste non exhaustive) :

- modifications des programmes ou accommodements
- encouragement et renforcement positif
- consultations individuelles, avec les pairs ou en groupe
- résolution de conflits
- médiation par les pairs
- ateliers de sensibilisation
- interventions précoces
- programmes visant à améliorer les habiletés sociales
- révision des attentes et développement d'habiletés précises

(liste non exhaustive) :

- avis aux parents
- réprimande/rencontre avec l'élève (avertissement verbal)
- travail écrit comprenant un élément d'apprentissage (réflexion)
- retrait temporaire de la salle de classe/des privilèges
- plan de réinsertion ~ pratiques de nature réparatrice
- avertissement écrit et suppression de privilèges/15 Tm0 3T0f()JTE00.00000912 0 610912 0 610912 0 6esrit